

Besoin d'un kiné rapidement ?

CONSULTATION URGENTE DE DÉPANNAGE avec un kinésithérapeute

Comment ça marche ?



02 51 86 73 34
numéro gratuit

Télésecrétariat ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 19h30 et le samedi de 8h à 12h

Le télésecrétariat évalue votre demande et vous oriente, si nécessaire, vers un kinésithérapeute disponible sur le territoire pour une consultation ponctuelle.

Pour quels motifs ?



Douleurs invalidantes:
lumbago,
torticolis,
entorses, etc.

Après une opération ou une hospitalisation:
prothèse de hanche, fracture récente, etc.

Kinésithérapie respiratoire

Accident / arrêt de travail

À savoir

- **Ordonnance obligatoire**
- Consultation ponctuelle, sans suivi
- Ne remplace pas votre kiné habituel

Dispositif proposé par la
CPTS du Pays Blanc



CPTS DU PAYS BLANC

En savoir plus sur les consultations
urgentes de dépannage kiné

